

Pratiques commerciales responsables

Devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement

Politique d'entreprise de Winox SA et de ses fournisseurs visant le respect du devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement

Avant-propos :

En tant que fournisseur de confiance pour les bracelets métalliques et autres composants horlogers, la société Winox SA est particulièrement exposée à l'opinion publique. De ce fait, elle ne tolère en aucune façon d'être impliquée dans des activités suspectes. Nous avons à cœur de nous procurer des matières premières, et notamment des métaux précieux, toujours issues de sources légitimes et éthiquement irréprochables, sans aucun lien avec des organisations criminelles, des conflits armés ou des violations des droits de l'homme.

Bases :

La politique de Winox SA se fonde sur les bases légales et normatives suivantes :

- Loi fédérale sur le contrôle des métaux précieux (LCMP)
- RJC Code of Practices (CoP)
- La loi sur le blanchiment d'argent (LBA)

Nous nous engageons à intégrer et à respecter systématiquement les exigences et recommandations formulées dans ces actes.

Principes :

Nous nous engageons en particulier sur les points suivants :

- Gestion des relations commerciales dans une culture de transparence
- Défense des valeurs élevées d'ordre moral, éthique et social cultivées par notre entreprise fidèle à ses traditions
- Installations de production modernes, qui contribuent à la sécurité au travail et réduisent au maximum les risques d'accidents professionnels
- Entretien de relations irréprochables avec tous nos partenaires, y c. les autorités et les fonctionnaires. Nous condamnons donc fermement les infractions suivantes :
 - Fraude (y c. fraude fiscale, paiements de facilitation et blanchiment d'argent) et corruption
 - Exploitation par le travail, travail forcé et travail des enfants
 - Torture, traitements cruels et inhumains
 - Violation des droits de l'homme, crimes de guerre et génocide

Engagement :

1. Nous ne tolérons pas les infractions susmentionnées, pas plus que nous n'en tirons profit sciemment, ni n'y contribuons ni ne les soutenons d'aucune manière.
2. Nous refusons catégoriquement toute relation avec des fournisseurs que nous soupçonnons légitimement d'être impliqués dans ces infractions, et nous en exigeons autant de nos propres fournisseurs.
3. Nous nous engageons à signaler aux autorités suisses les infractions portées à notre connaissance ainsi que les soupçons fondés, et à les soutenir dans leurs enquêtes.
4. Nous renonçons à toute forme de corruption aux fins d'obtention d'avantages commerciaux.